

EN RÉSUMÉ

Le travail en réseau permet d'améliorer les services rendus aux publics pour une efficacité accrue.

Il n'y a pas de modèle imposé pour organiser son réseau mais autant de manières de faire que de contextes et de besoins.

POUR APPROFONDIR

Les fiches proposées par la commission Bibliothèques en réseau dans sa *Boîte à outils* :

www.bibenreseau.abf.asso.fr

Contactez la commission : bibenreseau@abf.asso.fr

Association des bibliothécaires de France

Reconnue d'utilité publique

31 rue de Chabrol

75010 Paris

01 55 33 10 30

www.abf.asso.fr

LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES, TOUT LE MONDE Y GAGNE!

Depuis plusieurs années, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) suit avec attention les réformes qui modifient l'organisation territoriale et leurs implications dans le champ de la lecture publique, et en particulier des coopérations intercommunales.

L'ABF propose ici aux élu·e·s et aux cadres dirigeants territoriaux le résultat de son analyse et de son expérience dans le domaine des réseaux de bibliothèques.

Forte de près de 3 000 adhérent·e·s, l'ABF regroupe des personnels de tous types de bibliothèques et de toutes catégories. Organisée en groupes régionaux et commissions nationales, elle favorise l'échange de pratiques et d'information et se veut force de propositions pour les responsables politiques.

L'objectif du présent document est de montrer en quoi la coopération intercommunale peut améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population dans un contexte de maîtrise des coûts, mais aussi de présenter le large éventail des solutions possibles, tant en termes de compétences, de gouvernance et de modalités de mise en œuvre : il n'y a pas de modèle imposé.

NOVEMBRE 2019

PLUS DE SERVICES À LA POPULATION

- Des animations mutualisées et ancrées dans le territoire
- Une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée
- Une seule carte pour toutes les bibliothèques du réseau
- Emprunter et rendre n'importe où dans le réseau grâce à une navette

UNE EFFICIENCE ACCRUE

- Des économies d'échelle (informatique, matériels, collections...)
- Un traitement partagé des documents pour plus d'efficacité

UN MAILLAGE DYNAMIQUE

- Des équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité
- Mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques
- Des projets partagés fédérateurs

UNE FORTE CONTRIBUTION À L'IDENTITÉ ET À L'IMAGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Des services « réseau » au quotidien pour les habitant-e-s
- Communication commune ou coordonnée

LE RÉSEAU, C'EST À LA CARTE

- Une variété de formules adaptées aux contextes, besoins et choix locaux
- Mise en réseau informatique de tout ou partie des bibliothèques
- Coordination et/ou harmonisation des horaires, des tarifs, des animations...
- Activités communes (action culturelle ponctuelle ou régulière, communication...)
- Mutualisation de moyens sous diverses formes
- Transfert de la gestion de tout ou partie des équipements et des personnels à la communauté
- Mise en commun compétences et projets

TOUT EST POSSIBLE AUCUNE DE CES OPTIONS N'EST MÉCANIQUEMENT LIÉE AUX AUTRES

- Libre définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Gestion des équipements culturels »
- Nombreuses possibilités pour la mise en œuvre pratique de cette compétence
- Coopération possible hors compétence « équipement »

EN ÉVOLUTION DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRe, L'ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES D'ACTION ET LES ADAPTATIONS SE POURSUIVENT

- L'unification des formules au sein du nouveau territoire est une possibilité, pas une obligation.
- Il est important de sauvegarder les acquis en termes de services aux publics des ensembles intercommunaux précédents ou des initiatives antérieures de coopération.
- Il est toujours possible d'initier des mises en réseau et de développer celles déjà existantes.